

2012/4770 - Lancement de la 2e phase de l'opération "Mise aux normes des crèches" par affectation d'une partie de l'AP 2009-1 - Programme 20002 pour un montant de 2 170 000 euros
(Direction de l'Enfance) (BMO du 17/09/2012, p. ?)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier relatif à l'opération de mise aux normes des crèches, mérite bien trois minutes de commentaire, ne serait-ce qu'en raison du montant total de l'enveloppe financière dévolue à ces travaux : presque 5 millions d'euros.

Cette opération, incluse dans le Plan d'Equipement pluriannuel de la Ville pour la période 2009-2014, vient de voir sa première phase terminée. Elle a concerné une cinquantaine d'établissements d'accueil du jeune enfant sur tous les arrondissements de notre ville. Je citerai trois opérations importantes parmi la cinquantaine de chantiers effectués car ces mises aux normes ont engendré des restructurations importantes. Il s'agit notamment de la crèche Grolée dans le 2^e arrondissement, de la crèche Rochaix dans le 3^e et de la crèche Masséna dans le 6^e arrondissement.

La deuxième phase de cette opération qui nous est soumise ce soir, d'un montant de 2.170.000 euros, permettra de finaliser les travaux dans les établissements listés dans le plan pluriannuel situés dans tous les arrondissements de notre ville avec notamment deux restructurations importantes : la crèche Eisenhower dans le 5^e et la crèche Tissot dans le 9^e.

Que ce soit les parents, le personnel, tous s'accordent à dire combien ils ont apprécié les travaux effectués afin que les premières années de leurs enfants fréquentant ces structures de petite enfance soient sereines et sécurisées.

L'effort de notre ville en matière de petite enfance est à souligner et montre que notre municipalité attache une grande attention aux tout petits afin qu'ils grandissent et s'épanouissent dans les meilleures conditions possibles.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion du vote de ce rapport, il était important de détailler les efforts faits par la mairie de Lyon dans le domaine de la petite enfance.

Des efforts quantitatifs tout d'abord, qui conduisent régulièrement à l'ouverture de nouvelles crèches, à l'ouverture de nouvelles places, et donc à l'augmentation de l'offre de garde dans notre ville.

Avec l'ouverture de la crèche Montchat Bada, à la Buire par exemple, 55 nouvelles places sont proposées aux familles depuis cette rentrée et dans le 2^e arrondissement, la nouvelle crèche Casimir Perrier aura, quant à elle, une capacité de 45 places. Mais l'investissement de notre ville n'est pas seulement quantitatif, il est aussi qualitatif.

En effet, nos structures d'accueil font régulièrement l'objet de travaux de rénovation ainsi que, et c'est l'objet de ce rapport, de travaux de mises aux normes. Ce sont des travaux conséquents, qui portent principalement sur les pièces techniques de nos crèches : les salles de change, les cuisines ou les buanderies. Toutes ces pièces nécessitent à la fois une hygiène irréprochable, mais aussi une ergonomie importante afin que le personnel travaille dans des conditions optimales.

Ces pièces sont soumises à une usure rapide et c'est pourquoi ces travaux de mises aux normes sont régulièrement nécessaires et utilisent des budgets conséquents : près de 4.900.000 euros comme vient de le rappeler notre Collègue Mme Perraud.

Ces travaux de rénovation induisent aussi, et c'est moins connu, des choix environnementaux importants. Comme dans de nombreux bâtiments construits ou rénovés par la Ville, nous demandons une conception architecturale à la fois économique en énergie et soucieuse du bien-être des utilisateurs, enfants comme professionnels.

Lumière proche d'une lumière naturelle, isolation thermique, ventilation mécanique double-flux sont des caractéristiques environnementales désormais fréquentes dans nos nouveaux bâtiments municipaux. Mais nous avons encore plus d'exigence concernant les travaux dans les équipements accueillant de jeunes enfants, car ce sont les plus jeunes d'entre nous. C'est ainsi que le choix des matériaux utilisés (bois, peintures et sols en caoutchouc) nécessitent un effort important de la part des services de la ville et notamment une vérification de leur certification.

Nous voterons, tout à l'heure, l'approbation des travaux de restructuration de la mini-crèche Pierre Corneille située dans les locaux de l'école Painlevé dans le 3^e arrondissement.

Ces travaux permettront :

- d'étendre les locaux de 120 m²,
- d'augmenter la capacité d'accueil de la crèche,
- d'en réviser la fonctionnalité,
- et de la rénover entièrement.

Mais ils seront aussi l'occasion d'en améliorer l'efficacité énergétique, le confort des enfants tout en leur garantissant l'absence de tout risque environnemental si minime soit il.

Ces travaux de près d'un million d'euros sont tout à fait représentatifs de l'attention que la Ville de Lyon porte à ses tout petits : toujours plus de places, mais aussi et surtout, des conditions d'accueil optimales et sûres.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)